

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FEVRIER 2020

L'an deux mil vingt, le 19 février, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire sous la présence de Jean-Louis DUPRAT, Maire.

Séance ouverte à 18 H 30.

Conseillers présents : Mrs DUPRAT – BIENNAIS – MENESPLIER - Mmes ANDRIEUX M. - PERRIER-REPLEIN

Conseillers excusée : KEY Annie,

Procuration : MERCIER Gilles donne procuration à MENESPLIER Christophe, ANDRIEUX Marie-Christine donne procuration à PERRIER-REPLEIN Josette

Secrétaire de séance : Mme ANDRIEUX Michèle

Ordre du jour :

1° : Compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 05.02.2020.

Lecture faite, le Conseil municipal, APPROUVE le compte rendu de la réunion du Conseil municipal du 05 février 2020.

Approuvé à l'unanimité. Vote : pour : 7 - Abs : 0 - contre : 0

2° : Vote des comptes administratifs 2019 : Commune, Assainissement et Lotissement.

Le Maire présente les comptes administratifs, commune, assainissement, lotissement. Au moment du vote, le Conseil désigne Jean BIENNAIS, comme Président de séance, qui procèdera au vote. Le Maire a quitté la séance et ne participe pas au vote.

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Municipal : Vote les comptes administratifs, Commune, Assainissement et Lotissement.

Approuvé à l'unanimité. Vote : pour : 6 - Abs : 0 - contre : 0

3° : Approbation des comptes de gestion 2019 : Commune, Assainissement et Lotissement.

Le Maire présente les comptes de gestion Commune, Assainissement et Lotissement établis par M COUSTY, trésorier de la commune. Les comptes de gestion et comptes administratifs sont en tous points identiques (résultat de l'exercice).

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des comptes de gestion et constaté qu'ils sont en tous points identiques aux comptes administratifs, décide leur approbation.

Approuvé à l'unanimité. Vote : pour : 7 - Abs : 0 - contre : 0

4° : Affectation des résultats, Commune et Assainissement.

Les sections d'investissements de la Commune et de l'Assainissement collectif étant déficitaires, nous devons établir un résultat d'affectation pour chacun de ces budgets.

Après avoir consulté les documents relatifs aux résultats d'affectation Commune et Assainissement et en avoir débattu, le Conseil Municipal décide de les voter :

Approuvé à l'unanimité. Vote : pour : 7 - Abs : 0 - contre : 0

5° : Location de l'appartement de l'Agence Postale.

L'appartement, suite au décès de son locataire M SAQUET Albert, sera libéré le 20 février 2020. Suite à l'annonce faite par le Maire, deux demandes de location ont été adressées.

L'une par lettre, l'autre verbalement. Les visites ont eu lieu le mardi et mercredi, en présence de la fille du défunt et du Maire.

Les deux demandes : Madame JOUON (verbale)

Madame GOURY Célia et Monsieur ANDRIEUX Mickaël (lettre).

Visite de Mme JOUON et son compagnon : beaucoup de remarques sur les peintures, tapisserie, le mode de chauffage, la grandeur des pièces, etc... (doivent réfléchir)...

Visite de Célia et Mickaël : tout va bien, ça nous intéresse.

Après avoir étudié les deux demandes de location, le Conseil Municipal décide de louer l'appartement de l'agence postale à Mme GOURY Célia et M ANDRIEUX Mickaël.

Rappel : Loyer 392 €/mois et 8 €/mois pour ordures ménagères.

Loyer à partir du 1er mars 2020.

Approuvé à l'unanimité. Vote : pour : 7 - Abs : 0 - contre : 0

6° : Questions diverses - Informations :

INFORMATION N°01 : A propos des dépenses et recettes de FCT commune.

Dépenses : Des articles du chapitre 011 = charges à caractères général, ont dépassé les crédits votés.

- 6235 : locations mobilières = 111% = + 286,24 €

- 6231 : Annonces et insertions = 167% = + 335,13 €

Deux autres articles ont nettement augmentés par rapport à 2018 :

- 615228 : Autres bâtiments (5 735,23 €)

- 61551 : Matériel roulant (7 865,18 €)

Ces augmentations ont un caractère conjoncturel, donc ils pourront ne pas se reproduire en 2020.

Recettes : Par contre en recettes de bonnes nouvelles par rapport à nos prévisions.

- 6419 : Remboursement sur rémunération + 4 500 €

- 752 : Revenu des immeubles + 4 144 €

- 7411 : Dotation forfaitaire + 2 116 €

Signalons l'importance pour cette petite commune des loyers : (24 144,04 € en 2019). Du FCTVA, suite aux investissements (église, musée, columbarium...) Environ 6 000 € pour le chapitre 10 articles 10122 en recettes d'investissement.

INFORMATION N°02 : Bureau des élections municipales.

Karine ANDRIEUX a accepté d'être scrutatrice aux élections municipales (personne hors Conseil et hors candidature).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19 H 30.